



ACADÉMIE DE RENNES

Liberté
Égalité
Fraternité

RECTORAT

Rennes, le 23 mars 2023

Division des Personnels
Administratifs
Techniques et d'Encadrement

Le Recteur

à

Affaire suivie par :
Adeline VISDELOUP
02 23 21 75 29
Corinne GAUTHIER
02 23 21 75 26

ce.dipate@ac-rennes.fr

Mesdames et Messieurs

- Les Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale
- Les Présidents des Universités
- Le Directeur du CROUS de Rennes
- Les Conseillères Techniques départementales de service social

Axe 1.2 Accompagner les agents dans leur carrière



Objet: Recrutement de Conseiller Technique de Service Social des Administrations de l'État par voie de la liste d'aptitude – Année 2023

Références:

- Décret n° 2017-1052 du 10/05/2017 portant statut particulier du corps interministériel des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat
- Circulaire n°95-181 du 28/07/1995 portant sur les missions et fonctions des CTSS
- Bulletin officiel spécial n° 9 du 5 novembre 2020 relatif aux lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports
- Lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports publiées le 11 mars 2022 suite au comité technique académique du 1^{er} mars 2022.

Pièces jointes:

- *fiche individuelle de proposition (Annexe C2)*
- *état des services (Annexe C2)*
- *rapport d'aptitude professionnelle à rédiger par vos soins (Annexe C3)*
- *rapport d'activité à rédiger par l'agent (Annexe C4)*
- *liste récapitulative des propositions (annexe C7)*

En application de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 et du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019, les orientations générales en matière de promotions et de valorisation des parcours professionnels ont été définies par des lignes directrices de gestion relatives à la carrière des agents publiées au bulletin officiel spécial n° 9 du 5 novembre 2020, complétées par des lignes de gestion académiques.

Ces lignes directrices de gestion sont consultables en ligne sur le site du ministère et de l'académie.

L'objet de la présente note de service est de préciser les modalités de candidatures et le calendrier de gestion pour l'accès au corps de Conseiller Technique de Service Social des Administrations de l'Etat (CTSSAE) par liste d'aptitude, au titre de l'année 2023.

Établissement des propositions

Vous voudrez bien établir vos propositions en portant le rang de classement des assistants principaux de service social de votre département ou établissement sur le tableau récapitulatif joint en annexe (**annexe C7**). Ce document devra être accompagné d'une argumentation relative à l'agent classé n° 1 de votre département ou établissement (missions particulières confiées, exercice d'intérim de fonctions de CTSSAE, manière de servir, etc...).

Constitution du dossier des agents proposés

Ils devront impérativement comporter :

- La fiche individuelle de proposition (**annexe C2**)
- L'état des services (**annexe C2**)
- Le rapport d'aptitude professionnelle dactylographié établi par vos soins (**annexe C3**).
- Le rapport d'activité rédigé (dactylographié) par l'agent (**annexe C4**)
- La copie du dernier compte rendu d'entretien professionnel
- Un curriculum vitae

Calendrier

Les dossiers de candidature ainsi constitués devront parvenir au rectorat - DIPATE 1, uniquement sur l'adresse : promotions-assae@ac-rennes.fr, pour le **31 mars 2023**.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la diffusion de ces informations aux personnels concernés de votre établissement ou service; le service DIPATE 1 se tenant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour Le Recteur et par délégation,
La Secrétaire Générale adjointe, directrice des ressources
humaines

Anne Sophie RAULT